

## **Conseil consultatif wallon pour les personnes handicapées**

### Rôle :

Triple mission :

représentation : de l'ensemble des associations de personnes handicapées en Région wallonne, ont l peut assurer la coordination

participation et consultation : il donne au Gouvernement wallon et au Conseil régional wallon, à leur demande ou d'initiative, des avis sur les politiques relatives aux personnes handicapées et sur les modalités pratiques de leur mise en œuvre

contrôle : il donne son avis sur le fonctionnement de l'AWIPH et la façon dont celle-ci exécute les missions qui lui sont confiées.

### Composition

MARCHAL Christiane, présidente	16/08/2004
BONJEAN Richard	16/08/2004
BOUSMAN Sébastien	16/08/2004
DOHET Isabelle	16/08/2004
FIEVET Alfred	16/08/2004
GAUTHY Luc	16/08/2004
GERARD Janine	16/08/2004
HUET Jean-Marie	16/08/2004
MAGIS Michel	16/08/2004
MERCIER Michel	16/08/2004
QUIX-RENARD Elisabeth	16/08/2004
SERVAIS Jacques	16/08/2004
TYCHON Geneviève	16/08/2004
sur proposition du Ministre :	16/08/2004
BOUS Monique	16/08/2004
DEBOUCK Yves	16/08/2004
MERCIER Willy	16/08/2004
PALERMO Antoinette	16/08/2004
PIETTE Mireille	16/08/2004
BAN BRAKEL Serge	16/08/2004

Nomination : pour une durée de 4 ans - par l'arrêté du 27 mai 2004 – MB 16/08/2004 - Entrée en vigueur 1/07/2004.

Mandats prolongés jusqu'au 31/12/2008 vu la réforme de la fonction consultative en cours (MB 17/07/2008)